



Changement de Poste , Horaires , Congés : Est-ce Légal ?

Par **betty0104**, le **28/03/2010** à **19:30**

Bonjour,

Je fais cette demande pour ma fille.

Son patron, vient d'afficher: un changement de Poste, d'Horaires, et de Congés : tout cela sans concertation, ni courrier d'aucune manière !!!

Est-ce Légal ?

Que doit-elle faire ?

Elle ne peut accepter, cela remet en cause la garde de sa fille et sa vie familiale ...suite à un Jugement, elle ne peut changer son mode de garde pour la petite, son patron, est au courant de la situation !!!

Je précise qu'elle est dans ce Cabinet Dentaire depuis sa Création (19 ans) le patron, n'a jamais rien eu à lui reprocher.

Le patron lui a complètement changer sa grille d'horaires ...

Les Congés, ont été modifiés sur l'année complète, plus aucun congés en périodes de Congés Scolaires...et il lui a supprimé son mercredi ???....

Quand va-t-elle voir sa fille ??? (il y a un truc qui me dépasse ???) .

J'oubliais, depuis Février, il lui a supprimé aussi une prime, qu'il a pourtant toujours donnée ?

Cela a été si soudain, qu'elle est toute retournée.

Cela a été afficher, il y a 8 jours, pour commencer au nouveau poste ce lundi 29/03/2010.

Dans l'état ou elle se trouve, elle est allée voir le Médecin, pour l'instant, il lui a prescrit 15 jours d'arrêt, elle en a bien besoin (elle ne s'est jamais arrêter en 19 ans alors cela va être très dur) ...

Peut-elle refuser tout cela ?

Devait-il y avoir une procédure ?

Par quoi, faut-il qu'elle commence, pour ne pas être dans l'illégalité ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses .

Betty 0104